



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 3 JUILLET 2018 À 19 h 25**

**(Projet de règlement R-2018-704-324)**

**AVIS** est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 12 juin 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement R-2018-704-324 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage 82-704 aux fins de modifier la définition 'Bâtiment industriel d'administration'** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2018 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2018-704-324 vise tout le territoire de la Ville.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 20 juin 2018.

**SOPHIE VALOIS, greffière**